

Club Hauts de France Picardie

Compiègne

20 juin 2017

Guennolé POIX
Ministère de la Cohésion des territoires
DGALN/DHUP



MINISTÈRE
DU LOGEMENT
ET DE L'HABITAT
DURABLE

- 1** Les mesures de la loi Égalité et Citoyenneté
- 2** État des lieux des PLUi; bilan et perspectives
- 3** L'appel à candidatures 2017
- 4** Le PLUiH, l'Habitat

Contexte : la carte de l'intercommunalité redessinée :

1 267 EPCI contre 2 062 au 1er janvier 2016 (soit – 39 %) dont :

- 14 métropoles (+ 8 % par rapport à 2016)
- 15 communautés urbaines (+ 36 %) ;
- 219 communautés d'agglomération (+ 12 %)
- 1 019 communautés de communes (- 45 %)

Ces réorganisations résultent de 493 fusions, 76 dissolutions et 4 transformations d'EPCI.

Conséquence sur la compétence PLU de ces EPCI et les sur les procédures d'élaboration en cours :

Fusion « mixtes » : 150 communautés nouvelles environ issues de la fusion de 240 EPCI non compétents avec 190 EPCI compétents (périmètre 2016).

Zoom sur les loi NOTRe, ALUR et E&C

Les mesures d'adaptation de la loi Egalité et Citoyenneté

1

Période transitoire de 5 ans pour les EPCI issus d'une fusion mixte pendant laquelle ils peuvent réviser des PLU sans obligation d'élaborer un PLUi

Zoom sur les loi NOTRe, ALUR et E&C

Les mesures d'adaptation de la loi Egalité et Citoyenneté

2

Clarification des possibilités de reprise des procédures en cours avant fusion : continuité sur le périmètre initial, fusion ou extension de procédures

Zoom sur les loi NOTRe, ALUR et E&C

Les mesures d'adaptation de la loi Egalité et Citoyenneté

Garantie des reports acquis lors de la prescription d'un PLUi

3

Extension de ces reports à tous les EPCI ayant prescrit un PLUi avant le 27/03/2014

Suppression de l'obligation de débattre du PADD avant le 27/03/2017

Zoom sur les loi NOTRe, ALUR et E&C

Les mesures d'adaptation de la loi Egalité et Citoyenneté

4

Pour les très grands EPCI, dérogation à la règle de l'unicité du PLUi sur le territoire de l'EPCI (hors métropoles)

Ministère du Logement et de l'Habitat durable

Zoom sur les loi NOTRe, ALUR et E&C

Les mesures d'adaptation de la loi Egalité et Citoyenneté

5

Fin du PLUi valant SCoT

Ministère du Logement et de l'Habitat durable

Zoom sur les loi NOTRe, ALUR et E&C

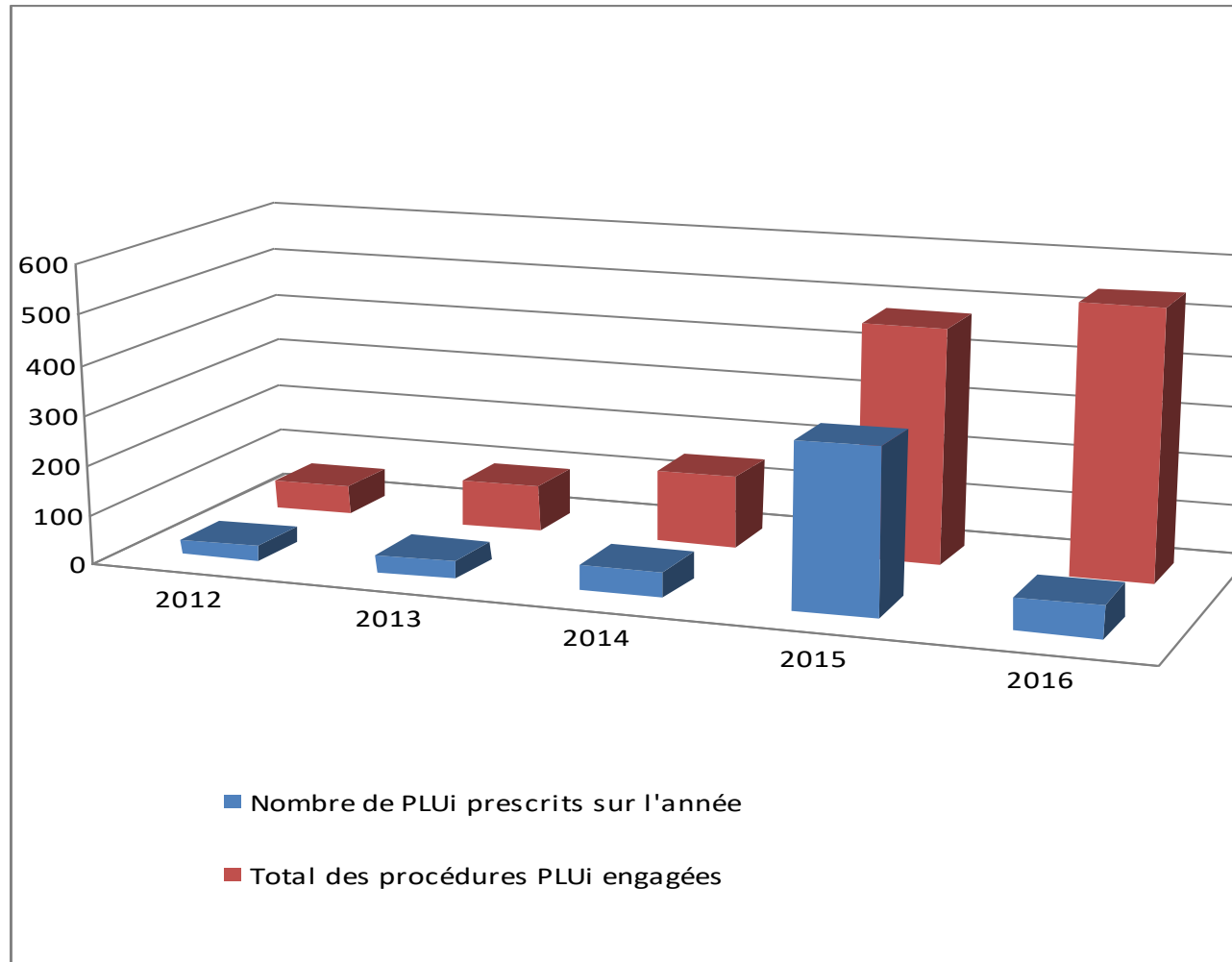
Les mesures d'adaptation de la loi Egalité et Citoyenneté

6

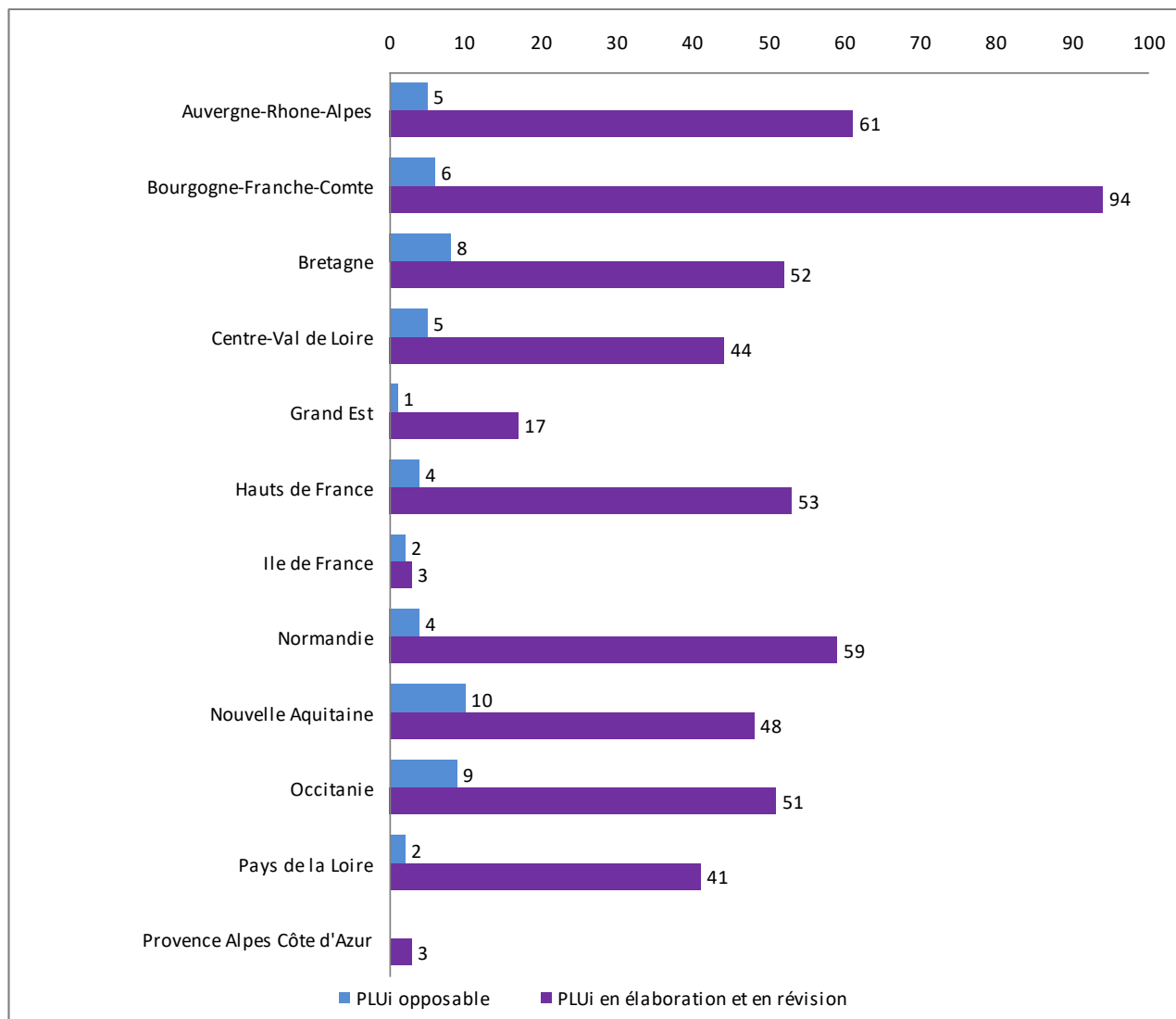
Mesures spécifiques pour les PLUi H et PLUi D

- 1 Les mesures de la loi Égalité et Citoyenneté
- 2 État des lieux des PLUi; bilan et perspectives
- 3 L'appel à candidatures 2017
- 4 Le PLUiH, l'Habitat

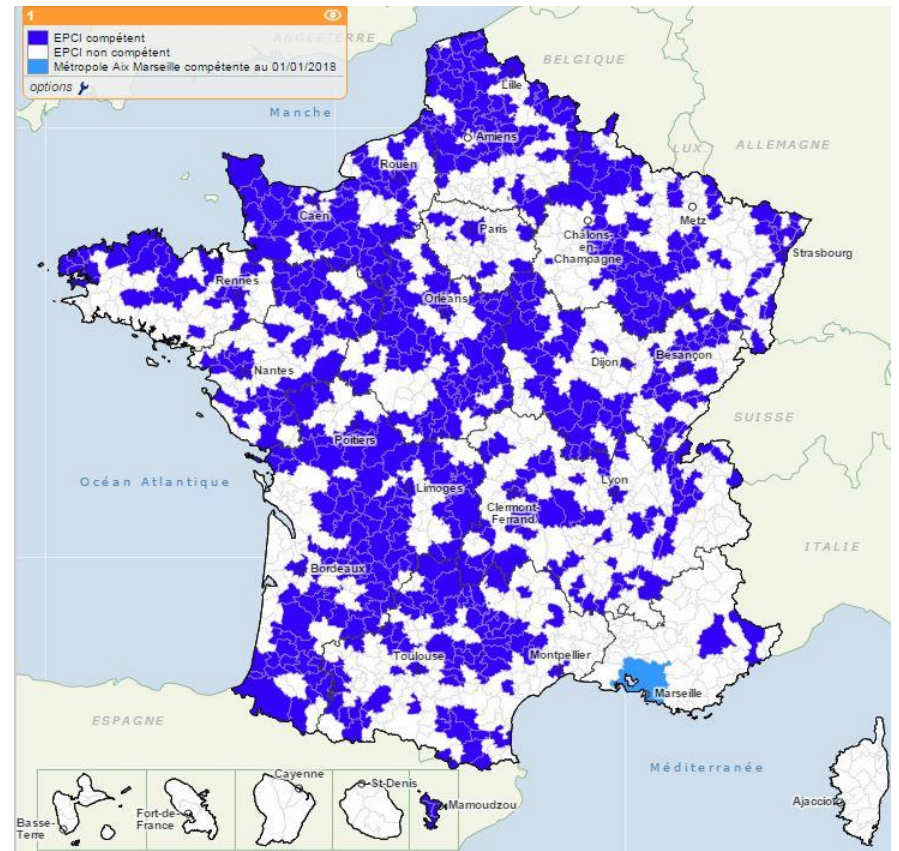
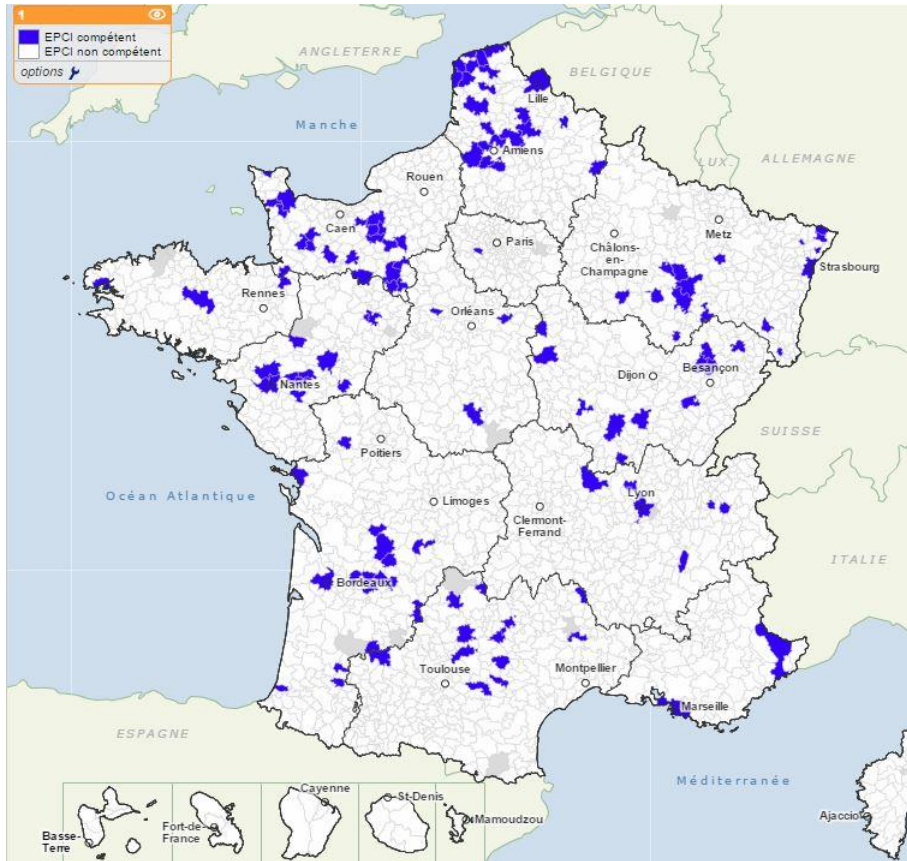
Evolution annuelle des prescriptions de PLUi



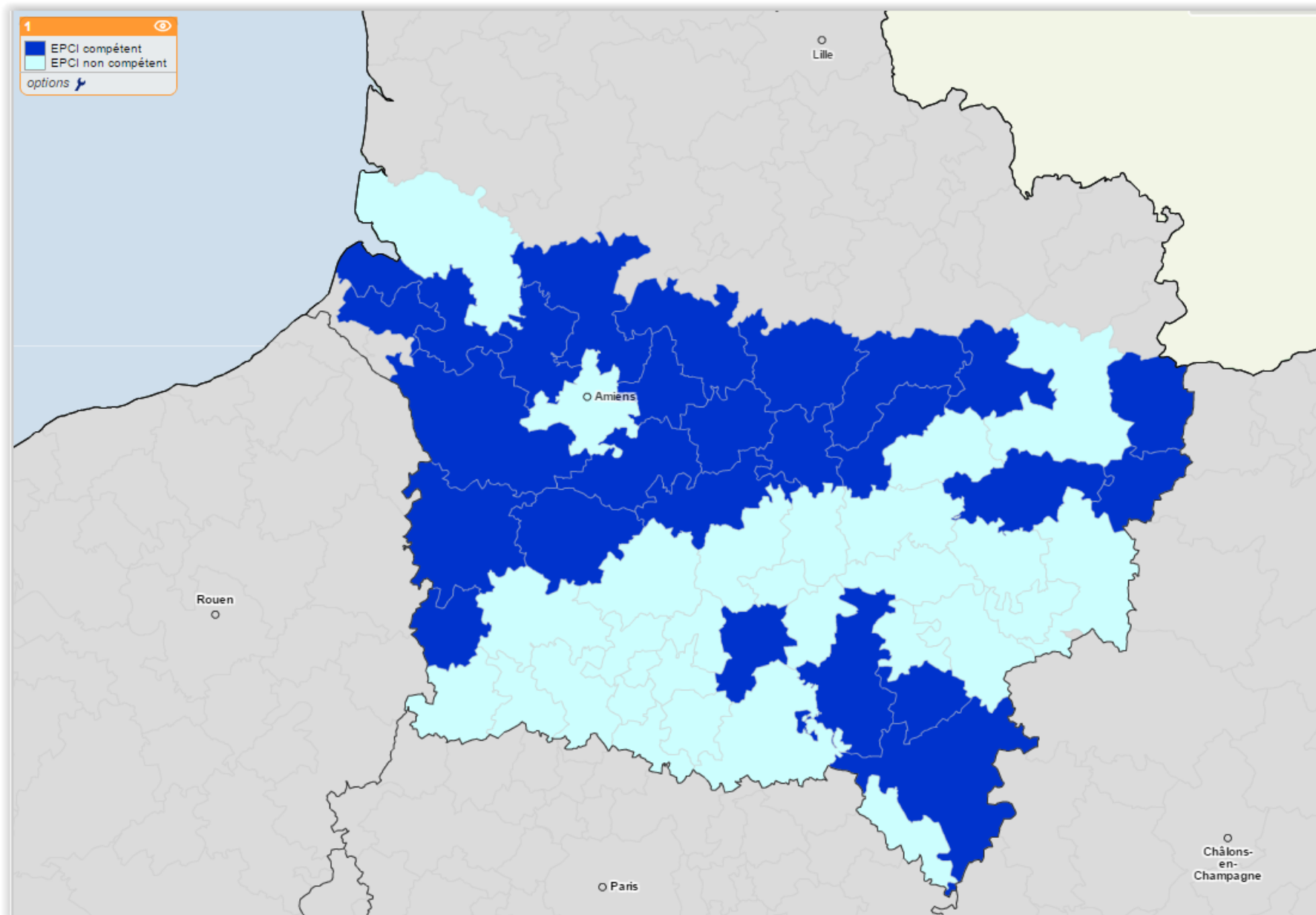
Répartition régionale du nombre de PLUi



Progression de la prise de la compétence PLU



Ministère du Logement et de l'Habitat durable



Pour les EPCI encore non compétents

Période transitoire de 3 ans (mars 2014 – mars 2017) avant la prise de compétence automatique pour les CC et CA sauf opposition d'une minorité de blocage

La clause de revoyure :

1. Tous les EPCI non encore compétents le deviennent le premier jour de l'année suivant le renouvellement du conseil communautaire sauf si opposition dans les 3 mois qui précèdent selon les modalités de la minorité de blocage
2. Le conseil communautaire peut se prononcer par un vote en faveur du transfert de cette compétence. Les communes membres pourront s'y opposer dans les 3 mois qui suivent selon les modalités de la minorité de blocage
3. Toute nouvelle communauté créée après le 26/03/2017 exerce de droit cette compétence

Bilan et perspective

Un élan freiné par la recomposition des SDCI mais paradoxalement aussi cette recomposition à un impact sur le ratio des EPCI compétents

Des périmètres qui ne correspondent plus nécessairement à un fonctionnement territorial effectif

Encore 55% d'EPCI non compétents

- 1** Les mesures de la loi Égalité et Citoyenneté
- 2** État des lieux des PLUi; bilan et perspectives
- 3** L'appel à candidatures 2017
- 4** Le PLUiH, l'Habitat

Ministère du Logement et de l'Habitat durable

Appel à candidatures PLUi 2017

Lancé le 8 mars, l'appel à candidatures récompensera des lauréats d'excellence, exemplaires en matière de savoir-faire et capables de faire progresser les pratiques en matière d'élaboration de PLUi.

L'enveloppe globale de cet appel à candidatures est de 600 000€ et récompensera jusqu'à une quinzaine de lauréats.

DÉMARCHES D'ÉLABORATION DE PLUi EN COURS



DÉMARCHES D'ÉLABORATION DE PLUi ABOUTIES

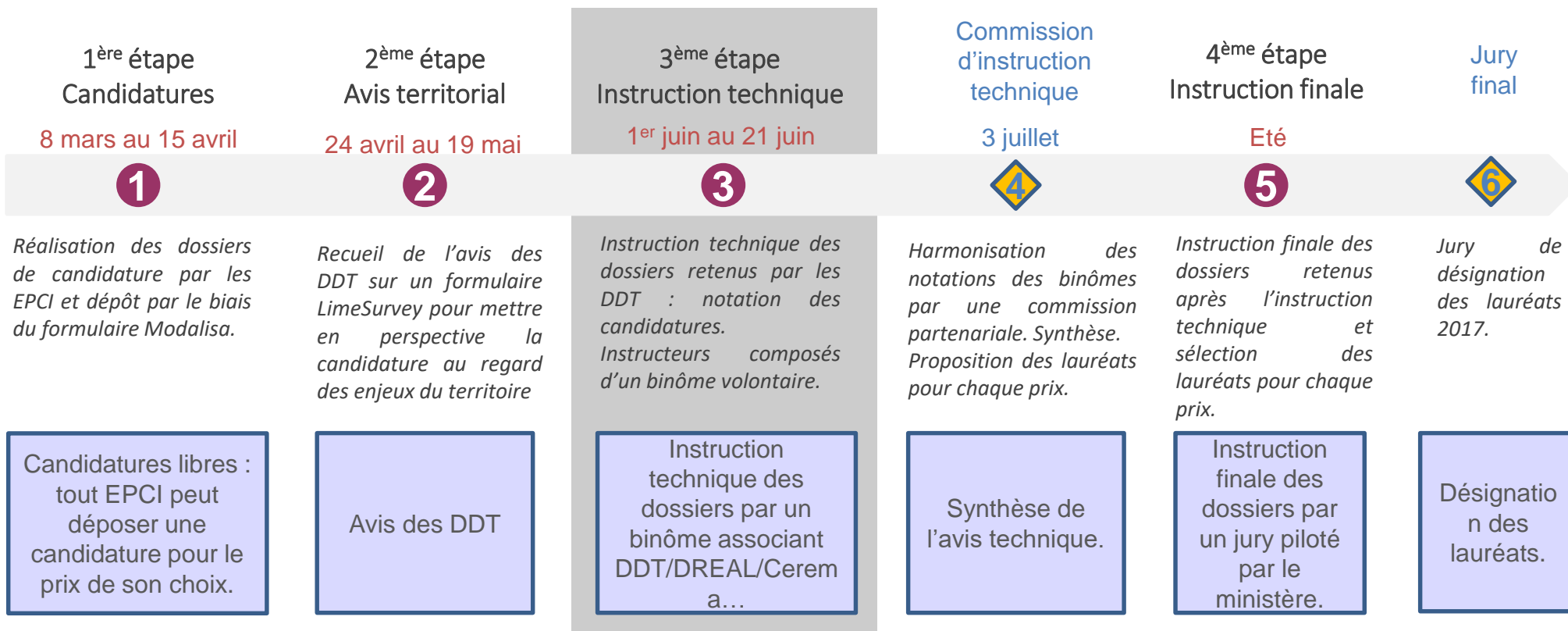


« Revitalisation urbaine »



« PLUi favorisant une offre de logements adaptée aux besoins exprimés à l'échelle du territoire »

Séquençage du processus de sélection des candidatures



Composition du jury final à la été / rentrée 2017 : comité de pilotage du Club

Ministère du Logement et de l'Habitat durable

Aisne	CC	RETZ-EN-VALOIS
Oise	CC	Picardie Verte
Somme	CC	Grand Roye
Somme	CC	Somme Sud-Ouest
Somme	CC	Nièvre Somme
Somme	CC	Haute Somme
Somme	CC	Val de Somme

- 1** Les mesures de la loi Égalité et Citoyenneté
- 2** État des lieux des PLUi; bilan et perspectives
- 3** L'appel à candidatures 2017
- 4** Le PLUiH, l'Habitat

Lien de compatibilité PLH-PLU(i)

1 La notion de compatibilité

- ✓ Le PLU(i) est compatible avec le PLH (article L131-4 du CU) : dans un délai de 3 ans si nécessité d'une révision ; d'un an si une simple modification est nécessaire
- ✓ La notion de compatibilité n'est pas définie par le texte ; La jurisprudence enseigne qu'il est nécessaire que les dispositions d'un document ne fassent pas obstacle à l'application du document de rang supérieur

2 Les éléments de mise en œuvre de cette compatibilité

- ✓ Mise en cohérence des PADD (projections démographiques \Leftrightarrow objectifs de production de logements ; orientations cohérente en terme de logements sociaux ; prise en compte des publics spécifiques)
- ✓ Traduction dans les OAP, le zonage et le règlement : les OAP territorialisent, secteurs de mixité sociale et emplacements réservés)

Lien de compatibilité PLH-PLU(i)

3 Les facteurs clés de cette bonne articulation PLH - PLU(i)

- ✓ Anticiper le lien de compatibilité avec le PLU(i) dès la rédaction du PLH : importance du diagnostic foncier et de la stratégie foncière ; ajustements d'échelle et de temps ; mise en place d'indicateurs de suivi
- ✓ Décloisonner les services habitat et urbanisme
- ✓ Articulation avec le SCoT

L'intégration du PLH au PLUi : le PLUiH

1 L'interdépendance concrétisée

- ✓ Le PLU(i) est un projet de territoire intégrant les besoins en logements, en développement économique, en déplacements => la politique de l'habitat gagne en opérationnalité
- ✓ Une concertation renforcée sur une politique qui intéresse les citoyens et les différents acteurs de l'habitat et de la planification

2 Une intégration qui renforce les objectifs du PLH

- ✓ La souplesse du POA et l'articulation avec les OAP
- ✓ Un renvoi clair aux attendus du CCH
- ✓ Une concrétisation dans le document d'urbanisme de la politique de l'habitat

Merci de votre attention !